

Catégorie de société petite capitalisation can-am CI (actions de catégorie O) 12 novembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de société petite capitalisation can-am CI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CI Investments Inc. s'attend à fusionner le fonds avec la Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge (qui sera renommée Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge) (le « Fonds prorogé ») le 3 avril 2020 ou après cette date. Par conséquent, en prévision de la fusion, le gestionnaire de portefeuille harmonisera le portefeuille du fonds avec celui du Fonds prorogé, dont l'objectif est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la modification n° 3 apportée au prospectus simplifié datée du 2 août 2019.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA 18120 US 19120	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	27 juillet 2011	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Valeur totale du fonds au 30 septembre 2019 :	122,3 millions \$	Distributions :	Dividendes ordinaires (s'il y a lieu) et dividendes sur les gains en capital (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre et décembre, réinvestissement par défaut dans des actions supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,17 %	Placement minimal :	100 000 \$ (initial) / 5 000 \$ (subsequent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres de participation connexes de sociétés à petite capitalisation canadiennes. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

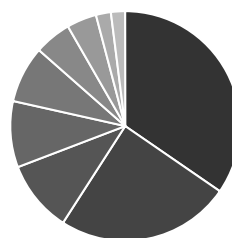
Dix principaux placements (au 30 septembre 2019)

1. Espèces et quasi-espèces	9,37 %
2. AltaGas Ltd.	6,51 %
3. E-L Financial Corp., Ltd.	5,78 %
4. Banque canadienne de l'Ouest	5,53 %
5. ATCO Ltd., catégorie I	5,24 %
6. Empire Co., Ltd., catégorie A	5,19 %
7. iA Financial Corp Inc.	5,07 %
8. Parkland Fuel Corp.	4,39 %
9. Superior Plus Corp.	3,95 %
10. Element Fleet Management Corp.	3,52 %

Pourcentage total des dix principaux placements 54,55 %

Nombre total de placements 34

Répartition des placements (au 30 septembre 2019)



Énergie	34,6 %
Services financiers	24,5 %
Biens de consommation discrétionnaire	10,1 %
Espèces et équivalents	9,3 %
Industries	8,0 %
Services publics	5,2 %
Immobilier	4,2 %
Soins de santé	2,1 %
Matières premières	2,0 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

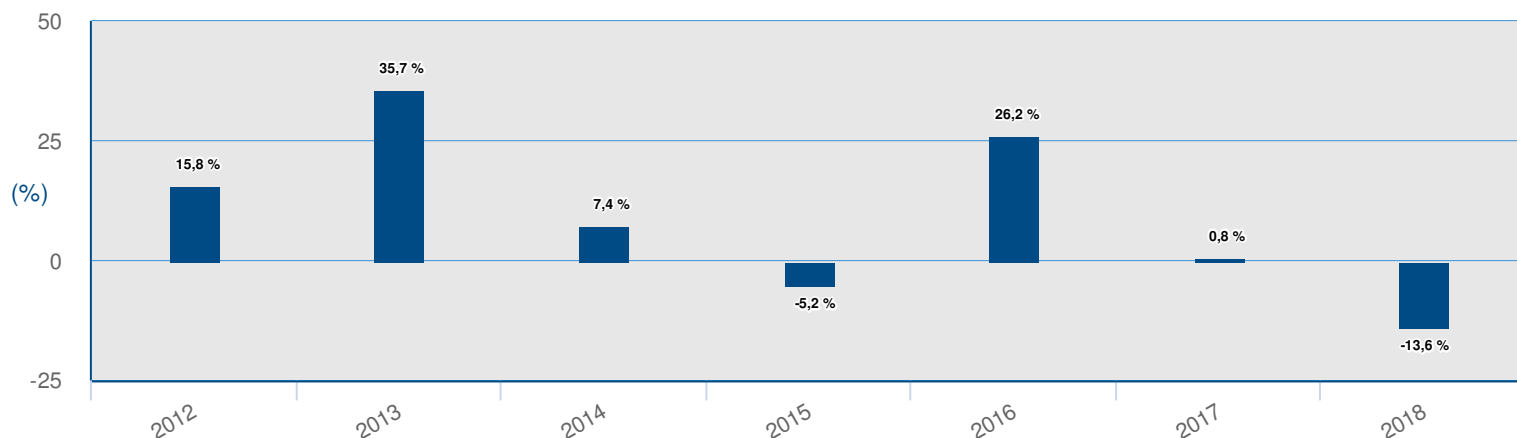
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI (actions de catégorie O)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie O du fonds au cours des 7 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de catégorie O du fonds au cours de chacune des 7 dernières années civiles. La valeur de cette catégorie du fonds a baissé au cours de 2 de ces 7 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de catégorie O du fonds sur trois mois au cours des 7 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,1 %	28 février 2013	Votre investissement serait de 1 151 \$.
Pire rendement	-13,4 %	31 décembre 2018	Votre investissement serait de 866 \$.

Rendement moyen

Depuis leur création, les titres de catégorie O du fonds ont généré un rendement annuel composé de 9,2 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds à la date de création, votre placement vaudrait aujourd'hui 2 047 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez diversifier votre portefeuille en y ajoutant des actions de sociétés à faible capitalisation
- investissez à moyen terme et(ou) à long terme
- avez une tolérance au risque faible à moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

